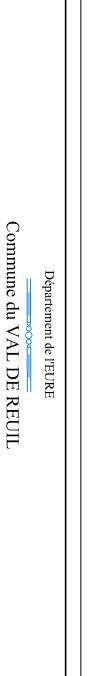
Maître d'ouvrage



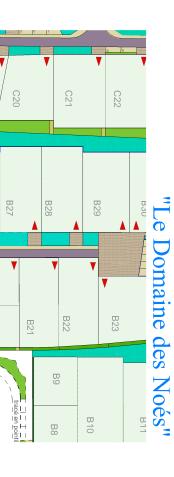
ALTITUDE LOTISSEMENT
Immeuble Magelan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
© 02.76.51.05.22



GÉOMÈTRE - EXPERT







C10 C2 C9 B25 B26 C3 000 C4 B20 C7 B15 B17 05 06 tracé en pointillé = tracé d'intention hors périmètre Réf. : PA 027 701 16 H 2643 M04 Surface de plancher 135 m² Permis d'aménager

C15

C19

PLAN DE VENTE DU LOT N°C14
Parcelle Section BT n°110

140619	Dossier n°
5/12/2018	Dressé le
140619.dwg	Nom du fichier Autocad
1/200	Echelle

LÉGENDE DU REGLEMENT GRAPHIQUE

	limite foncière de l'opération
	limite de la zone bleue du PPRI
	parcelle d'habitation en lot libre (moyenne 530m²)
	parcelle d'habitation de maison accolée (moyenne 350m²)
IMPLAN	IMPLANTATION BATIE ———— cette indication impose que la majeure partie de la façade de la construction soit obligatoirement implantée sur cette ligne. Cette disposition n'interdit pas des retraits
	cette indication impose que la construction soit obligatoirement implantée sur cette ligne, sur la limite située au nord du lot.
1	Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail A
1	Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail B
1	Implantation de la façade principale à l'alignement OU dans une bande de 1 à 5m // Dispositif de clôture selon détail C
	Implantation de la façade principale en retrait dans une bande de 2 à 5m
	zone d'implantation limitée à des constructions
	zone constructible si la construction est édifiée en limite de propriété
	zone non aedificandi
	zone de constructions comprenant un traitement de façade en bois
\longleftrightarrow	sens obligatoire de faîtage principal
ACCÈS	AUX PARCELLES PRIVÉES
A	localisation obligatoire de l'entrée charretière (zone d'accès privatif non close)
A	localisation obligatoire de l'accès véhicule au lot (accès au garage)
4	linéaire d'implantation de l'accès à la parcelle possible, sous forme d'entrée charretière obligatoirement
→	localisation obligatoire d'un accès piéton au lot selon le dispositif spécifique
TRAITE	TRAITEMENT DE LA LIMITE ENTRE ESPACE PUBLIC ET ESPACE PRIVE
₩	dispositif de clôture de type 1 comprenant plantations
}	dispositif de clôture de type 2 comprenant plantations
####	dispositif de clôture de type 3
:	
vert. princ TRAITEMENT	mur bahut obligatoire Ht. 1.00 m surmonté d'un treillis soudé noir, gris anthracite ou vert. L'aspect et la finition du mur devra être en concordance avec la construction principale. WENT PAYSAGER SPECIFIQUE
	bande paysagère à l'interface avec les <u>rives de l'Eure</u> obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement
	bande paysagère <u>dédiée à la gestion hydraulique à l'interface avec la zone au sud</u> obligatoirement plantée selon la palette végétale renseignée dans le règlement

DOSSIER nº 140619

Se référer au réglement écrit (pièce PA10 du Dossier de Permis d'Aménager) pour l'ensemble des précisions.

Commune du Val-de-Reuil DEPARTEMENT DE L'EURE

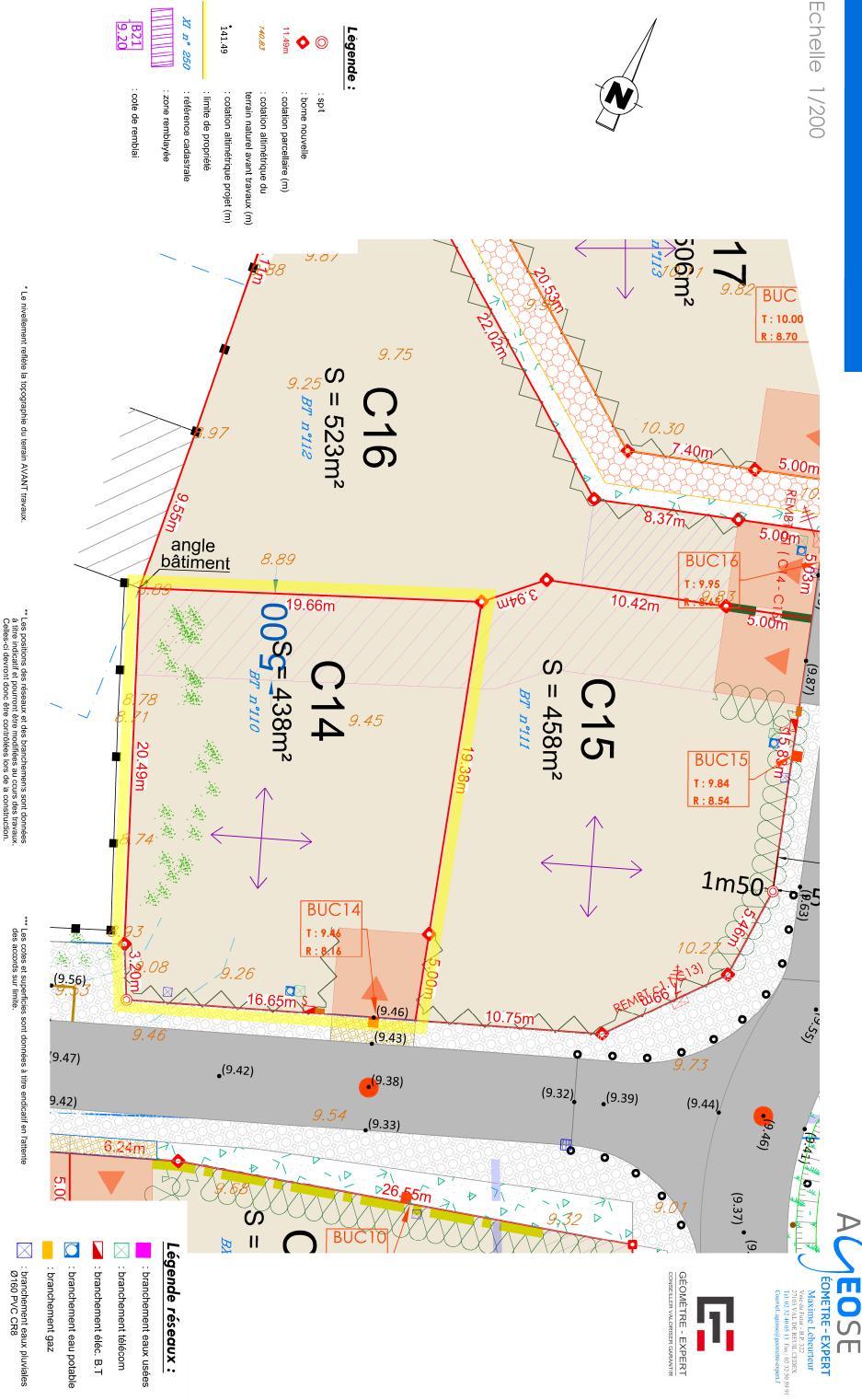
PLAN DE VENTE DU LOT N°C14 Parcelle Section BT n°110

altitude

ALTITUDE LOTISSEMENT

Immeuble Magelan III
509, Contre Allée - Route de Neufchâtel
76230 ISNEAUVILLE
① 02.76.51.05.22

Sise Voie DAGOBERT Lotissement " Le Domaine des Noés



XI nº 250

141.49

140.83

Légende :